

Conducteur-ambulancier

TRANSPORTER ET SECOURIR LES PATIENTS

Quelles sont les principales activités ?

L'ambulancier effectue le transport des blessés et des malades au moyen de véhicules spécialement adaptés : ambulances et véhicules sanitaires légers (VSL). Il installe la personne et assure, lors du trajet, la surveillance de l'état de santé du patient et des dispositifs médicaux. Il est chargé du recueil et de la transmission des informations et des documents nécessaires à la continuité des soins.

L'ambulancier prend en charge l'entretien du véhicule afin de garantir son bon fonctionnement et participe à la logistique déployée en matière de transport d'urgence pour faire face à des situations d'exception.

Pour quelle rémunération ?

La rémunération d'un conducteur ambulancier dans la fonction publique hospitalière varie de 1 295 € en début de carrière à 1 724 € en fin de carrière.

Quelles sont les compétences et les qualités nécessaires ?

Les conducteurs-ambulanciers doivent savoir utiliser les règles de sécurité et de confort de manutention et de conduite, pour les adapter à l'état de leur patient. Ils créent une relation de confiance avec le patient et son entourage. Ils discernent le caractère urgent d'une situation pour alerter et éventuellement assurer les gestes de premiers secours. Ils utilisent le langage radio (alphabet phonétique), savent réparer une panne simple sur leur véhicule et sont en mesure de s'orienter et de choisir leur itinéraire.

Quelle est la formation à suivre ?

Le diplôme d'État d'ambulancier est délivré à la suite d'une formation de 630 h d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage chez un transporteur habilité. Les ambulanciers de la fonction publique hospitalière peuvent suivre une formation complémentaire destinée à l'adaptation à l'emploi des conducteurs

ambulanciers de SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation) dans la fonction publique hospitalière. Pour être affectés dans un SMUR, les conducteurs-ambulanciers de la fonction publique doivent avoir également effectué un stage de sécurité routière et de conduite en état d'urgence.

*Gauthier Ranner,
ambulancier SMUR*

PAROLE DE PRO

(Service mobile d'urgence et de réanimation)



« Lorsqu'il travaille au sein d'un SMUR, l'ambulancier est à la fois un conducteur mais aussi un auxiliaire médical. En effet, il participe à l'intervention, dans la mesure

où il collabore avec le médecin et l'infirmier. Il prépare l'ensemble du matériel médico-technique (plateau d'intubation, de perfusion...). Il effectue certains examens (électrocardiogramme, glycémie, taux d'hémoglobine...), aide à la surveillance des constantes vitales du patient et assure également le brancardage.

C'est un véritable travail d'équipe à trois, qui favorise une prise en charge optimale des patients.

Tous les jours, nous commençons par

vérifier l'état de notre véhicule – eau, huile, pression des pneus...-. Ensuite, nous nous assurons de la présence de l'équipement et de son bon fonctionnement, puis nous nettoyons et désinfectons l'ensemble du matériel ainsi que le véhicule. Nous sommes alors prêts pour les interventions.

Notre métier est de secourir, le plus souvent dans l'urgence ; cela demande à la fois des qualités de soignant, la connaissance des bonnes pratiques, le respect du patient dans son intégrité et le devoir de réserve. Il est aussi indispensable d'avoir un bon équilibre psychologique et de savoir faire face aux situations d'urgence médicale. »


Remerciements :

Centre hospitalier Sud Francilien

Pour en savoir plus

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

Info' métiers

 **N° Indigo 0 825 042 042**

0,15 € TTC / MN

